

Promotion des énergies renouvelables sur Feyzin :

**monter son dossier de
demande de subvention**



Panneaux solaires en toiture alimentant un chauffe-eau solaire, Feyzin - Champ Plantier, imp. Vilnius - 2008

La Ville de Feyzin s'est engagée dans une démarche de développement durable. Afin de partager cette démarche avec les feyzinois, elle a réalisé un document cadre, **l'Agenda 21**, disponible sous forme de livre relié en mairie, dont un des principaux axes est : « *un citoyen responsable et acteur du développement durable, informé et impliqué* ».

Cette volonté d'un Agenda 21 impliquant les feyzinois a conduit la Ville à soutenir pleinement les initiatives des particuliers en faveur des énergies renouvelables. Ainsi, une aide financière est consentie aux Feyzinois souhaitant s'équiper d'un chauffe-eau solaire, de panneaux photovoltaïques ou d'un système de chauffage combiné.

Ce document détaille les modalités de ce soutien financier : les critères de financement, l'aide financière à proprement parler, ainsi que le dossier à constituer.

Par ailleurs, pour vous aider à monter vos projets et définir vos travaux, des conseils individualisés gratuits sont organisés par l'Agence Locale de l'Energie du Grand Lyon –ALE- et le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement –CAUE- (*coordonnées en fin de document*)..

La subvention :

Quelle forme ?

Il s'agit d'aides financières directes, destinées aux particuliers, et prenant la forme d'une subvention forfaitaire.

Quel montant ?

- **300 €** pour l'installation de **panneaux photovoltaïques (PV)**.
- **300 €** pour l'installation d'un **chauffe eau solaire individuel (CESI)**
- **500 €** pour l'installation d'un **système solaire combiné individuel (SSCI)**

Comment et Quand est-elle versée ? Un dossier de subvention est réalisée par le particulier **avant la réalisation des travaux**. Si le dossier est retenu et qu'il satisfait aux critères d'éligibilité (voir les critères ci-dessous), l'aide est versée sur le compte bancaire après réalisation des travaux et paiement du prestataire réalisant la pose.

Quelle complémentarité avec d'autres aides (Etat, Région, Département...) ?

Le **Conseil Général du Rhône**, la **Région Rhône-Alpes** et l'agence nationale d'amélioration de l'**Habitat (ANAH)** financent les panneaux solaires.

Pour des renseignements sur l'aide du Conseil Général, vous pouvez également vous rendre à la **Maison du Rhône de Feyzin - quartier des Razes** (*coordonnés en fin de document*).

L'installation d'un panneau solaire est également éligible au crédit d'impôt au développement durable.

Comment intégrer cette aide dans la déclaration d'impôt ?

La subvention porte sur les coûts relatifs à l'installation des équipements, c'est à dire la pose réalisée par un professionnel agréé. Elle n'est donc pas à déduire dans votre déclaration d'impôt au développement durable où vous déclarerez les coûts de matériels.

Les conditions d'attribution

Ces aides sont conditionnelles. Les critères ci-dessous sont à respecter :

Quels équipements sont pris en charge ?

La subvention de la ville concerne exclusivement l'installation de système **chauffe-eau solaire individuel (CESI)** ou de **panneaux photovoltaïques (PV)** ainsi que les systèmes de **chauffage Solaire Combiné Individuel (SSCI)**.

Les équipements peuvent être acquis soit dans le cadre de travaux de rénovation ou lors de la construction d'un habitat neuf.

Quels critères de choix ?

Afin de s'assurer de la qualité et de la performance de l'installation, la ville pose des critères de certification :

- **Chauffe eau solaire et systèmes de chauffage combiné** : pose réalisée par un professionnel **agréé « Qualisol' »**. La liste complète des installateurs agréés *Qualisol'* figure sur leur site.

- **Panneaux solaires photovoltaïques** : pose d'équipements photovoltaïques satisfaisant aux normes environnementales **EN61215** ou **EN61646**.

Pour toute question technique complémentaire concernant les certifications et les solutions techniques, prière de contacter l'Agence Locale de l'Energie du Grand Lyon (*coordonnées en fin de document*).

Quelles autres conditions sont à respecter ?

- **Ne pas avoir déjà réalisé les travaux** avant de faire la demande à la ville et avant d'avoir confirmation écrite par la ville de l'avis favorable d'attribution.
- Avoir dûment complété le **dossier de demande de subvention** et fourni au service urbanisme de la ville la **déclaration de travaux** complète.

(voir page 4 « le dossier à constituer » pour les pièces justificatives à fournir)

NB : les éléments d'urbanisme sont impératifs pour l'examen de la demande de subvention.

Chaque dossier déposé sera étudié sur la base de ces critères. Si le dossier est complet et recevable, une notification d'avis favorable sera adressée au propriétaire pour l'informer de l'octroi de la subvention, sous réserve de réalisation des travaux.

¹ Créée par l'Ademe en 1999 dans le cadre du Plan Soleil, l'appellation **Qualisol** est aujourd'hui gérée par l'association **Qualit'EnR**. Elle fédère à ce jour un réseau national près de **10 000 installateurs** de **systèmes solaires thermiques** engagés dans une démarche qualité ? et reconnu au niveau national

Le Dossier à constituer

Le mécanisme d'attribution

- 1 - **Retrait d'un dossier en Mairie** (accueil de la Mairie, au pôle cadre de Vie, ou envoi par mail)
 - 2 - **Dépôt du « dossier de demande de subvention »** (cf liste des pièces au paragraphe suivant).
 - 3 - **Examen du dossier et lettre de notification de la Ville** indiquant si le dossier a reçu une réponse favorable ou non
 - 4 - **Réalisation des travaux**
 - 5 - Envoi par le particulier de la **facture acquittée** attestant de la réalisation et du paiement des travaux
 - 6 - **Versement de la subvention** sous 30 jours sur le compte du demandeur **à réception de la facture.**
- NB :** C'est la réception de la facture certifiée acquittée qui déclenche le paiement (sous 30 jours).

les pièces constituant le dossier de subventions :

Le dossier de demandes de subventions est constitué de quatre pièces :

- **Lettre de demande de subvention** signée précisant l'adresse du projet adressée à M le Maire.
- **Formulaire de demande de subvention** dûment complété (**en annexe de ce document**).
- **Devis de l'installation**, faisant apparaître distinctement les coût de l'équipement (équipement, matériaux de pose) et les coût liés l'installation (main d'œuvre, déplacement)
- **Relevé d'Identité Bancaire** du demandeur

Les dossiers complets sont à envoyer à l'adresse suivante :

<p>Mairie de Feyzin Pôle Cadre de Vie - Monsieur Papin 18, rue de la Mairie 69320 FEYZIN</p>
--

Très Important : En parallèle du dossier de subvention, une déclaration de travaux doit-être déposée en Mairie avant la réalisation des travaux. Pour plus de renseignements, contacter le Pôle Cadre de Vie – Madame Réa (coordonnées page suivante).

Contacts utiles :

→ Ville de Feyzin :

Maxime Papin : 04 72 21 46 20

m.papin@ville-feyzin.fr

-> Chargé du suivi des dossiers de subvention pour la ville et du conseil au particulier sur les dispositifs d'aide existants

Béatrice Réa : 04 72 21 46 44

b.rea@ville-feyzin.fr

-> Chargée de l'instruction des « déclarations préalables » pour les travaux de réalisation de panneaux solaires.

→ Conseil Général du Rhône/ MDR de Feyzin :

Site du Conseil Général : www.cg69.fr

dossiers à retirer à la Maison Du Rhône (MDR) de Feyzin :

7 r Razes à Feyzin

04 78 70 37 30

Des conseils techniques individualisés :

→ Agence Locale de l'Énergie :

Agence Locale de l'Énergie du Grand Lyon

04 37 48 22 42

info@ale-lyon.org

site internet : www.ale-lyon.org

L'ALE a une mission de service public d'information des habitants du Grand Lyon.

Votre conseiller technique sur les solutions énergétiques, les opérateurs agréés, les coûts des divers équipements...mais aussi sur les différentes aides dont vous pouvez bénéficier (aides directes, écoprêt, crédit d'impôt).

→ Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement du Rhône

Le CAUE du Rhône

04 72 07 44 55

caue69@caue69.fr

site internet : www.caue.fr

Le CAUE organise pour les particuliers des consultations sur rendez-vous sur des projets architecturaux.

Depuis 2008, un point conseil architecture/ énergie est réalisé avec l'ALE sur les projets de maîtrise de l'énergie : le 2ème lundi après-midi de chaque mois, dans les locaux de l'ALE à Lyon

- ANNEXES -

- 1. Formulaire de demande de subvention de la Ville de Feyzin**
- 2. Brochure de présentation de l'Agence locale de l'Energie**

**Promotion des énergies renouvelables
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION**

Date de la demande : / /

1. FICHE DESCRIPTIVE DE L'INSTALLATION

Équipement installé :

- CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI)
 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE (PV)
 SYSTÈME SOLAIRE COMBINÉ INDIVIDUEL (SSCI)

Description de l'installation dans l'habitation

Résidence : principale secondaire

Nombre d'habitants :

Nature des travaux : construction neuve rénovation/amélioration

Caractéristiques de l'installation

Marque de l'appareil :

Référence :

Surface des capteurs : m²

Implantation des capteurs :

-Pose indépendante sur supports (au sol, en terrasse, en auvent) :

-Pose indépendante en couverture (sur toiture inclinée) :

-Pose intégrée ou incorporée en toiture (selon Avis Technique « capteur intégré ») :

Energie d'appoint (*pour les SSCI et CESI*) : Electricité Fioul Gaz de ville GPL
 (propane) Bois Autre ---> Précisez :

Émetteur de chaleur (*pour les SSCI*) : Plancher chauffant Radiateurs :

Surface habitable chauffée : m²

Norme de l'équipement (*pour les PV uniquement*) : EN-61215 ou EN-61646

12. IDENTIFICATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE (futur utilisateur)

Nom - Prénom :

Adresse :

Adresse de l'installation (si différente) :

Téléphone :

3. IDENTIFICATION DE L'INSTALLATEUR

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

N° QUALISOL/QUALIT'ENR : Q - - / (obligatoire pour les CESI et SSCI)

4. COUT DE L'INSTALLATION

(ne faire figurer que les composants de l'équipement à l'exclusion de toute autre prestation)

Prix de l'équipement , ou du kit d'équipement : euros

Main d'œuvre de l'installation solaire : euros

Total HT : euros

Total TTC : euros

ECHEANCES PREVISIONNELLES :

Début des travaux : / /

Mise en service : / /

Signature Maître d'ouvrage :

Signature de l'installateur :